

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2023 – 075****Objet : Contrat pour une exposition photos, dans le cadre du festival « Rêve de Montagnes » 2023, par Monsieur ANTHONIOZ.**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

**D É C I D E****ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec Monsieur ANTHONIOZ Matis, domicilié au 1169 route des Métrallins, 74260 LES GETS, un contrat pour :

- une exposition photos sur le thème de la montagne
- la projection en continu d'un court métrage « Les montagnes Dans L'objectif », du 2 au 6 octobre à 19h30.

**ARTICLE 2 : DE REGLER** le montant de la prestation conformément au devis fourni par le prestataire le 27 juillet 2023, soit 950,00 € TTC.

Vétraz-Monthoux, le 06/09/2023

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

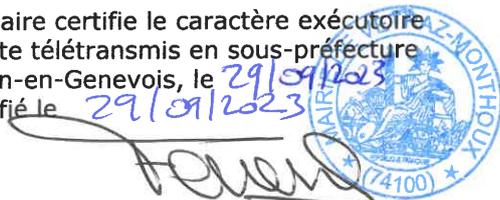
Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée

Véronique FENEUL



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 29/09/2023, publié ou notifié le 29/09/2023.



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.